

Soutien aux réseaux cinématographiques

REGION ILE-DE-FRANCE

Date limite : 01/07/2024

Présentation du dispositif

La Région soutient financièrement les réseaux cinématographiques pour encourager la diffusion de films de qualité sur tout le territoire francilien.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

- Entreprises éligibles

Sont éligibles les réseaux cinématographiques.

Pour quel projet ?

- Présentation des projets

Sont éligibles les projets de création d'associations ou structures favorisant la diffusion de films, leur accompagnement culturel et la professionnalisation de la filière.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

L'aide prend la forme d'une subvention de fonctionnement.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

- Auprès de quel organisme ?

Les demandes sont à faire sur la plateforme en ligne de la région Ile-de-France.

Calendrier 2024 des dépôts de demandes de subvention :

- 3ème session de dépôt : jusqu'au 01 juillet 2024 - pour un passage en Commission Permanente du 15 novembre 2024

Organisme

REGION ILE-DE-FRANCE

- **Conseil régional d'Île-de-France**
2 rue Simone Veil
93400 SAINT-OUEN-SUR-SEINE

Déposer son dossier

- <https://mesdemarches.iledefrance.fr/>